

EXEMPTIONS D'EXPRESSION VOCALE (L2 ET L3) 2024 - 2025**Conditions:**

- L'exemption s'adresse aux étudiants en parcours présentiel ; il n'y a pas d'exemption pour les étudiants inscrits au parcours d'enseignement à distance.
- Vous devez justifier d'une **sérieuse pratique vocale individuelle** (à partir du cycle 2 de conservatoire ou équivalent).
- Vous proposerez par mail à la responsable du module (1) **deux œuvres de style, époque et langue différents (musique savante, répertoire baroque à contemporain : opéra, opérette, oratorio, mélodie, lied)**. Une œuvre sera choisie par retour de message, que vous enregistrerez en vidéo.
- Le fichier vidéo sera envoyé avec un lien internet **avant lundi 23 septembre, 23h.**

L'interprétation de mémoire est obligatoire et devra être précédée de la **déclamation** du texte poétique et de sa traduction s'il est en langue étrangère.

Votre interprétation devra être accompagnée. Si vous n'avez pas de pianiste accompagnateur, vous pouvez vous référer aux accompagnements enregistrés proposés dans le document « Accompagnements instrumentaux - Expression vocale » : *sur demande* (1).

Consignes pour la vidéo :

Vous devrez vous filmer debout, cadrage en pied, regard face caméra. Montrer au début de votre vidéo votre carte d'identité ou ancienne carte d'étudiant.

Modalités d'envoi de votre vidéo : vous déposerez votre fichier sur un serveur de votre choix qui conserve *sans limitation de durée* les dépôts (Dropbox, Google Drive, etc. pas de We transfer par exemple) et vous enverrez l'adresse de votre lien (1).

Important : Vérifiez bien que celle-ci est correcte et que le jury peut y avoir accès sans aucune approbation ou autorisation de votre part.

Votre fichier devra être nommé de la manière suivante : **NOM_Prénom_Titre_Compositeur**

Conditions : L'exemption est accordée :

- à partir de **14/20**
- pour un ou deux semestres

L'exemption dispense du contrôle continu intégral.

Important : en attendant les résultats, tous les étudiants doivent s'inscrire administrativement dans un groupe et assister aux premiers cours.

(1) Messages à envoyer à : irene.bourdat@sorbonne-universite.fr